



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

Aux membres du Conseil municipal de Val-au-Perche

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal de Val-au-Perche se réunira à la mairie (**Salle Trahant – siège de la Communauté de Communes – 1 rue de la Cidrerie – Le Theil-sur-Huisne**), le **jeudi 19 décembre 2024 à 20h00**.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 novembre 2024
3. Finances :
 - 3.1. Autorisation du Conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain Budget Primitif 2025,
 - 3.2. Prêt pour le financement des travaux d'aménagement de la salle polyvalente Jean Beaudoux et des locaux administratifs de la Mairie de Val-au-Perche,
 - 3.3. Acceptation d'un don des conjoints Bernard,
 - 3.4. Décision modificative n° 7 sur le Budget Primitif 2024 de la Commune.
4. Bâtiment :
 - 4.1. Choix du prestataire audio-vidéo pour la salle du Conseil municipal,
 - 4.2. Choix des entreprises pour les travaux d'isolation dans les logements communaux.
5. Assainissement collectif :
 - 5.1. Fixation de la contre-valeur au titre de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif des eaux usées au 1er janvier 2025.
6. Gouvernance :
 - 6.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
7. Informations diverses
8. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Val-au-Perche, le 12 décembre 2024



Le Maire,
Sébastien THIROUARD